

**DEUX ANS DE PESTE À  
CHALON-SUR-SAÔNE,  
1578-1579: RECHERCHES  
SUR LA CONTAGION**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649769087

Deux Ans de Peste à Chalon-sur-Saône, 1578-1579: Recherches sur la Contagion by MI Canat de Chizy

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017


This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**ML CANAT DE CHIZY**

**DEUX ANS DE PESTE À  
CHALON-SUR-SAÔNE,  
1578-1579: RECHERCHES  
SUR LA CONTAGION**





# DEUX ANS DE PESTE

A CHALON-SUR-SAONE

1578-1579

---

RECHERCHES SUR LA CONTAGION

PENDANT LE SEIZIÈME SIÈCLE

Par M<sup>r</sup> CANAT DE CHIZY

Président de la Soc. d'hist. et d'Arch. de Chalon-s-S.

---

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIM. J. DEJUSSIEU, RUE DES TONNELIERS, 5

---

1879

M305747

RC 178  
F9C3  
1879  
BIOL

## DEUX ANS DE PESTE

A

CHALON-SUR-SAONE

1578-1579

---

I

Parmi les fléaux qui désolent l'humanité, trois surtout ont laissé dans nos annales locales des traces nombreuses et ineffaçables : la guerre, la famine et la peste. La guerre, nous l'avons assez connue pour savoir les maux qu'elle entraîne avec elle; la famine est désormais conjurée, mais la peste, que nous avons aussi endurée, persiste à nous envoyer de temps

C

M305747

entemps de lointaines menaces. La science, cependant, aidée par les moyens nouveaux que fournissent nos mœurs internationales, promet de l'éloigner de nous.

Combien de gens, aujourd'hui, parmi ceux-là mêmes auxquels notre histoire est familière, se rendent compte de l'horrible misère qui fondait sur nos pays quand ces fléaux sévissaient, la guerre surtout, qui entraînait fatalement les deux autres à sa suite ! Nous avons donc cru utile et intéressant de réunir quelques notes touchant la contagion en Bourgogne, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, et particulièrement dans la ville de Chalon. Nous les avons empruntées surtout aux archives municipales de cette ville. Elles ne sont point complètes assurément, mais, malgré leur insuffisance, elles donneront une idée de ce qu'était le fléau dans une petite ville, et, par analogie, feront comprendre ce qui se passait en temps de peste dans les autres villes de la province.

Notre récit sera surtout complet en ce qui concerne les années 1578-1579. Nous avons choisi cette époque, parce que les auteurs l'ont passée sous silence, et que

nos documents fournissent sur elle d'abondants détails. Avant d'y arriver, relevons rapidement quelques renseignements antérieurs, qui serviront d'introduction et montreront l'état permanent d'inquiétude et d'angoisse dans lequel vivaient nos pères <sup>1</sup>.

La plus ancienne peste dont nos archives dilapidées nous aient conservé le souvenir, commença avec l'année 1490. Le 24 juillet, les habitants, après avoir usé inutilement, pour la combattre, des moyens humains, se réunirent en assemblée générale, au nombre de 60, et décidèrent : « Que, pour appaiser l'yre de « Dieu notre Créateur, et afin qu'il lui « plaise, par sa benigne grâce, délivrer « cette ville et cité d'infection, et tous les « habitans de la pestilence présentement « y estant, que est nécessaire recourir à « luy et eslire ung des plus glorieux sains « qui veulle prier, intercéder et impétrer

<sup>1</sup> On voit, par le 3<sup>e</sup> compte de Regnault, receveur de Bourgogne, que, du 1<sup>er</sup> août au 30 décembre 1428, le chancelier et les officiers du Duc se réfugièrent à Chalon, à cause de la pestilence qui régnait à Dijon.



« grâce vers nostredict Créateur, affin de  
« oster et répeller ladicte pestilance. Et  
« ont esleu, les dessus nommez, monsei-  
« gneur saint Loup, jadis evesque et  
« pasteur de ladicte ville et cité de Chalon,  
« dont le corps repose en l'église de  
« monseigneur saint Pierre, en ledict  
« Chalon, et, pour ce faire, et affin qu'il  
« se monstre plus anclin à impétrer  
« grâce audict Dieu notre Créateur pour  
« ladite ville et les habitans d'icelle, que  
« l'on luy doit vouher ladite ville et les-  
« dicts habitans, le plus dévotement que  
« faire se pourra, et luy offrir une offrande  
« perpetuelle d'un sierge pesant une  
« livre de cyrs neuve, etc... » Les reli-  
gieux de Saint-Pierre furent chargés,  
moyennant une rente annuelle de deux  
gros, de fournir perpétuellement ce sierge  
armorié aux armes de la ville, et le faire  
brûler, pendant la grande messe, le jour  
de la fête de saint Loup, « affin qu'il  
« plaise audict glorieux saint prier Dieu et  
« estre l'advocat de ladite ville et des ha-  
« bitans touchant ladicte malladie de pes-  
tilance et de toutes autres maladies. »

Au XVII<sup>e</sup> siècle, en commémoration de

ce vœu, tous les ans, un échevin portait encore un cierge armorié devant l'autel de saint Loup, le jour de sa fête.

Nous n'avons point de détails précis sur cette peste; mais il est certain que, trois ans plus tard, elle durait encore. Les habitants firent un nouveau vœu pour conjurer le mal.

Le 7 août 1499, dans une assemblée où assistaient les quatre échevins et onze conseillers, il fut conclu : « Que, pour  
« louer Dieu et sa glorieuse Mère et les  
« sains et saintes du Paradis, et afin que  
« les habitans de ladite ville soient pré-  
« servez et garez de la maladie du flux  
« de ventre et autres maladies présente-  
« ment régnantes en icelle, que l'on fera  
« faire le circuyt de ladite ville en façon  
« d'une chandaille de cyre de grosseur  
« raisonnable, telle qu'il appartient, lequel  
« circuyt sera mis et enchâssé en bas  
« honnestement et pousé en l'église de  
« mons saint Vincent à l'autel parochial,  
« laquelle chandaille sera allumée tandis  
« que l'on dira, le jour de dimanche, la  
« messe parochiale, etc. » Deux person-  
nages furent chargés de faire une collecte pour couvrir les frais.

Nous avouons n'avoir pas une idée bien nette de ce qu'était ce *circuyt de la ville*. L'historien Perry, dans une reproduction très infidèle de cette délibération, semble admettre que la bougie votive avait la longueur du circuit des murailles de la ville. Une bougie de 8 ou 10 kilomètres de long au moins, enchâssée sur un pied orné et posée devant l'autel, paraît inadmissible.

La peste sévissait cruellement en ce moment, et, les habitants effarés fuyant à l'envi, il fallut obliger les absents à fournir des remplaçants à la garde des portes de la ville, dont cependant plusieurs avaient été fermées. On ne voit pas où pouvaient se réfugier les fuyards, car, en ce temps, la province était envahie par le fléau, et la ville de Mâcon ravagée.

Il est certain que le Ciel resta sourd aux prières des habitants si cruellement affligés, car en 1496 le fléau durait encore. Le 25 décembre de cette année, les échevins et les officiers du bailliage convoquèrent de nouveau les habitants en assemblée générale, où ils assistèrent au nombre de 61. On y décida unanimement que :

« Attendu que, depuis environ six ans en